

ACCOMPAGNEMENT COMPOSTAGE ET GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS EN ETABLISSEMENT

Dès le 31 décembre 2023, s'impose à tous, l'obligation de trier les biodéchets à la source et de les valoriser. Ils sont donc progressivement bannis des ordures ménagères.

Le compostage de proximité est une des solutions les plus simples, efficaces et économiques à mettre en place pour atteindre cet objectif.

D'autres techniques peuvent être mises en valeur pour atteindre les objectifs.



CONTENU

- Réunion de lancement : audit sur la gestion des biodéchets dans l'établissement
- Rédaction d'une note technique sur les solutions envisageables avec les consignes à respecter pour la réussite du projet
- Réunion de restitution

EN OPTION : Formation de référents et guides composteurs • Suivi des sites de compostage et accompagnement des référents de site • Mise en place d'un suivi des volumes de déchets détournés • Réflexion autour du gaspillage alimentaire

LIVRABLES

- Etat des lieux des solutions déjà mises en place et des différents paramètres d'influence pour le choix de la stratégie
- Note technique : Conseil sur les méthodes d'évitement, d'utilisation et de compostage des biodéchets, avantages et inconvénients, quantification des déchets détournables, évaluation de coûts, communication à mettre en place

POUR QUI ?



Collectivités



Gestionnaires
privés

TARIF

Nous consulter.